

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er octobre 2020
Rapporteur :
Madame Nabila PRIGENT**

N° 59

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020
(accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention 2020 - association Maison Pour Tous d'Ergué-Armel

Dans le cadre des actions développées à la ludothèque, la MPT d'Ergué Armel a créé depuis quelques années un partenariat co-éducatif avec les écoles du quartier et les équipes périscolaires autour du jeu comme support universel participant au vivre ensemble et aux apprentissages. La MPT d'Ergué Armel sollicite une aide financière de la ville d'un montant de 5 400 € pour les accompagner dans la mise en place du projet « je joue, tu joues, nous jouons : quand le jeu devient un facilitateur du vivre ensemble et de la vie du quartier » comprenant les ateliers jeu et la formation destinée aux adultes participant au projet (enseignant, animateurs, parents).

La Maison Pour Tous d'Ergué Armel est gérée par une association loi 1901 qui a pour mission permanente l'éducation, l'action culturelle, l'action sociale, l'organisation de loisirs et de formation civique et sociale prioritairement en direction du quartier d'Ergue Armel. Les actions et les projets développés dans le cadre du projet d'animation global s'inscrivent dans le socle des 3 axes : l'engagement et la citoyenneté, le lien social et la solidarité, la culture accessible à tous.

Depuis de nombreuses années, la MPT d'Ergué Armel développe avec les écoles du quartier et les équipes périscolaires correspondantes, une action phare autour du jeu qui prend appui sur la ludothèque de la structure. Ce projet qui concerne en 2020 les écoles Emile Zola, Quinquis, Kergoat Ar Lez et Pauline Kergomard contribue à améliorer l'apprentissage du vivre ensemble, la responsabilité, le respect des autres, l'engagement et la coopération. Ces ateliers jeu sont également le moyen d'associer les parents notamment pendant les moments forts organisés dans chaque école associée au projet. Par ailleurs une formation sur le jeu coopératif destinée aux adultes impliquées dans le projet permettra de développer une culture commune nécessaire à la démarche co-éducative développée dans ce projet.

La MPT d'Ergué Armel sollicite la ville pour une subvention d'un montant total de 5 400 € comprenant les ateliers jeu (3 600€) et la formation jeu destinée aux adultes du projet (1 800€).

Après avoir délibéré (madame Margaux PHILIPPE ne participant pas aux délibérations ; 47 suffrages exprimés dont 47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1 - à verser une subvention à la MPT d'Ergué Armel d'un montant de 5 400 € (Imputation budgétaire : 40-6574-7102-422) ;
- 2 - à signer l'avenant financier correspondant.